



Avant d'exprimer vos préférences de vacances pour l'automne-hiver 2025-2026, veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement la procédure ci-dessous quant au processus de choix. Pour plus de détails, consultez le **GUIDE | Les vacances au CIUSSS de l'Estrie – CHUS** ainsi que le **Guide de gestion des vacances** de votre catégorie syndicale.

INFORMATION SUR LE CALENDRIER

A **Banque de vacances (statut TC et TP) :** Solde des heures payées au 2 novembre 2025.

B **Quantum :** Solde du nombre de jours de vacances qu'il est possible de prendre (payés ou non) jusqu'au 25 avril 2026.

C Ancienneté : Ancienneté PURA

INSCRIPTION DES CHOIX DE VACANCES – DU 30 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2025

RÈGLES D'INSCRIPTION

- L'ancienneté ne peut être utilisée que sur un seul choix de vacances pour chacun des deux calendriers (été et automne-hiver). Un choix = une OU plusieurs semaines consécutives.
 - Pour exprimer une priorité, utilisez le champ qui apparaitra sous votre nom.
 - D Ex. : sem. du 7 déc. = priorité 1 / sem. du 1er mars = priorité 2
 - Le 1^{er} choix sera considéré comme prioritaire selon la disponibilité des quotas. Une fois tous les 1^{ers} choix accordés, les choix subséquents seront également attribués en considération des quotas disponibles.

UN « X » SUR LE CALENDRIER = 5 JOURS

- Un choix de vacances (X) sur le calendrier est exprimé en semaine complète (**X = 5 jours de quantum**).
 - Le quantum* B doit être d'un minimum de 5 jours pour qu'une semaine au calendrier de vacances puisse être sélectionnée (même si la semaine comprend un congé férié).

VACANCES FRACTIONNÉES

- Aucune journée de vacances fractionnées ne doit être inscrite au calendrier.
 - Les vacances fractionnées doivent être planifiées et approuvées en confection d'horaire selon le calendrier de demande de congé de la Gestion des effectifs.

PERSONNEL SALARIÉ ABSENT DURANT LA PÉRIODE DES CHOIX

- Le personnel salarié absent doit communiquer ses préférences de vacances à son gestionnaire, **par écrit**, au cours de la période de choix (avant le 14 octobre 2025).

AFFICHAGE DES CALENDRIERS APPROUVENT

Le calendrier de vacances sera approuvé **au plus tard le 27 octobre 2025**, directement dans le **WebLogibec**. Une copie du calendrier de vacances approuvé pourra également être affichée pour le personnel salarié.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS du personnel salarié

- ✓ Planifier la **totalité** des journées de vacances de sa banque **avant le 30 avril**.
Les semaines de vacances complètes sont planifiées dans le WebLogibec alors que les journées fractionnées sont planifiées selon la procédure pour les congés de 30 jours ou moins.
 - ✓ Incrire et approuver les journées de vacances au relevé de présence le moment venu.